RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 01956
Numéro SIREN : 343 541 231
Nom ou dénomination : TUILLET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2016 sous le numéro de dépôt 43263

1604331401

DATE DEPOT : 2016-05-02

NUMERO DE DEPOT : 2016R043263

N° GESTION : 1988B01956

N° SIREN : 343541231

DENOMINATION : TUILLET AUDIT

ADRESSE : 3/5 rue d'Héliopolis 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2016/03/30

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

FIN DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

77B156

TUILLET.AUDIT

Société Anonyme d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
au capital de 429 080 euros
Siège social : 3/5 rue d'Héliopolis 75017 PARIS
343 541 231 RCS PARIS

EC 30/3/16 RO-FR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2016

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Reçu déposé le :
- 2 MAI 2016
Sous le N° : RU32163

[…]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Dupin est arrivé à son terme, décide, de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la SAS Groupe Tuillet est arrivé à son terme, décide, de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de Mesdames Brigitte Vaira Bettencourt et Valérie Dagannaud sont arrivés à leur terme, décide, de ne pas les renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Le Président Directeur Général
Michel Dupin